



ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère
sur le territoire de la Ville de Genève,
section Cité

du 25 mars 1987

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la proposition de la Ville de Genève du
16 janvier 1987 ;

vu le préavis de la commission cantonale de
nomenclature ;

vu le règlement sur la dénomination des artères et
la numérotation des bâtiments du 19 février 1975 ;

A R R E T E

il est donné le nom de

ruelle du Sautier

(historiquement : dès 1483, chef des guets, gardien de la Maison de Ville
et homme à tout faire du Conseil ; aujourd'hui : secrétaire administratif
du Grand Conseil et organe de liaison entre le Grand Conseil et le Conseil
d'Etat)

à l'artère partant de la Grand-Rue et aboutissant à la rue de Saint-Germain

Cette dénomination entre en vigueur le 1er avril 1987.

Communiqué à :

Intérieur	3 ex.
Finances	1 ex.
Police	5 ex.
Travaux	3 ex.
Chancellerie	1 ex.
Sautier	3 ex.
BH	1 ex.

12.04.00-122



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat:

R. Hottel

Grand Rue

4922
256

4923
256

4922
253.

4921
252.

4920
251.

Saint - Germain

4928
260.

GENÈVE (0196)
Ruelle du Sautier.

Ruelle du Sautier

Rue

247.

4917

248.

4919
250

4916
246.

4918
249.

4915
245.

Boulangerie

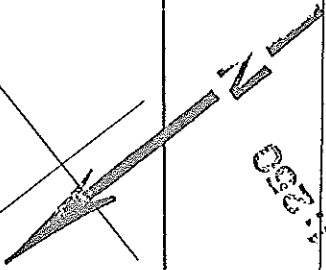
de

Rue

la

4911
241.

4914



4923

Ruelle du Sautier